

A LA BONNE SOURCE

Société en nom collectif au capital de 107.000 €
Siège social : 122/124 rue Mouffetard - 75005 PARIS
722 054 434 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin, au siège social

Les associées de la société A LA BONNE SOURCE, société en nom collectif au capital de 107 000.00 euros, dont le siège social est situé 122 / 124 Rue Mouffetard – 75005 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 722 054 434 (ci-après la « **Société** »), se sont réunies en assemblée générale extraordinaire sur convocation du gérant.

Sont présents :

- La société PRO DISTRIBUTION,
Porteur de 1 000 parts sociales

Soit un total de 1 000 parts sociales
(ci-après l' « **Associés Unique** » ou l' « **Assemblée** »).

La séance est présidée par Monsieur Antoine Ferreira Martins, Gérant de la Société (ci-après le « **Président** »).

En présence de Monsieur Philippe NOURY, représentant la société SOFIDEM & ASSOCIES, commissaire au compte titulaire, régulièrement convoqué.

Le Président constate que l'Associé Unique est présent ou représenté ; qu'en conséquence, l'Assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts actuels de la Société ;
- Le rapport de la Gérance ; et
- Le texte des résolutions proposées.

Il précise que tous ces documents ont été adressés à l'Associé Unique et tenus à sa disposition au siège social dans les délais prévus par la loi et les statuts.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du Commissaire à la transformation ; et
- Pouvoirs en vue des formalités.

Lecture est ensuite donnée du rapport de la Gérance.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Paraphe DS
AFM ME

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

(Nomination d'un Commissaire à la transformation)

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport du Gérant, l'assemblée statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaire, après avoir pris connaissance des termes du rapport de gestion décide de nommer avec effet à compter du quinze juin deux mille vingt-six en qualité de commissaire à la transformation de la société A LA BONNE SOURCE en Société par Action Simplifiée : la société SOFIDEM & Associés 19 Rue du 4 Septembre 75002 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 453 442 659 commissaire aux comptes inscrit après de la Haute Autorité de l'Audit de Paris sous le numéro 66254184.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME RESOLUTION

(Pouvoir)

L'Associé Unique donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités requises par la Loi.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et par le Gérant de la Société.

En deux (2) exemplaires.

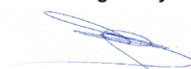
DocuSigned by:

084B35D403224FA...

PRO DISTRIBUTION

Représentée par IMANES

Elle-même représenté par Monsieur Moëz Alexandre ZOUARI

DocuSigned by:

6AC9CE263ECC4F9...

Monsieur Antoine FERREIRA MARTINS

Gérant